



Dreux, le 5 décembre 2018

LE SOUS-PREFET DE
L'ARRONDISSEMENT DE DREUX
Pôle Citoyenneté - Sécurité
Affaire suivie par : Mme Joëlle GIROUARD
Tél : 02 37 27 72 00
Fax : 02 37 46 80 72
Mèl : pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr

**Arrêté n° 2018-48 SP/DREUX
portant habilitation dans le domaine funéraire
de la S.A. OGF dont le siège social est situé 31, Rue de Cambrai 75019 PARIS
pour son établissement « MELANGER SAS » situé 38, Place du Général Saint-Pol
28400 NOGENT-LE-ROTROU**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-19 à L 2223-46, R 2223-56 à R 2223-72, D 2223-34 à D 2223-39 et D 2223-80 à D 2223-87 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012296-0001 en date du 22 octobre 2012 portant habilitation dans le domaine funéraire de l'entreprise funéraire "S.A.S. MELANGER" ;

Vu l'arrêté modificatif n° 2014329-0001 en date du 25 novembre 2014 portant changement d'adresse ;

Vu l'arrêté modificatif n° 17-01/01 en date du 27 décembre 2016 portant changement de dirigeant ;

Vu l'arrêté modificatif n° 17/11-19 en date du 23 novembre 2017 portant changement d'enseigne ;

Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée par la S.A. OGF pour son établissement "MELANGER SAS" situé 38, Place du Général Saint-Pol à NOGENT-LE-ROTROU en date du 12 octobre 2018, réputé complet le 5 décembre 2018 ;

Vu le rapport de contrôle technique en date du 15 octobre 2018 établi par l'organisme "FUNERAIRES DE FRANCE" établissant la conformité des installations et des équipements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 30/2018 en date du 4 septembre 2018, portant délégation de signature au profit de Monsieur Wassim KAMEL, Sous Préfet de l'arrondissement de DREUX ;

Sur proposition de M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux ;

A R R E T E

Article 1er : La S.A. OGF dont le siège social est situé 31, Rue de Cambrai 75019 PARIS est habilitée pour son établissement "MELANGER SAS" situé 38, Place Saint-Pol 28400 NOGENT-LE-ROTROU à exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière,
- Transport de corps après mise en bière,
- Organisation des obsèques,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Gestion et utilisation des chambres funéraires : 4, Rue des Tuilliers – ZAC du Bois de l'Aumône à Nogent-le-Rotrou,
- Fourniture des corbillards.



L'habilitation concernant ces activités est accordée pour une période de 6 ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 : L'établissement est également habilité à sous-traiter dans les conditions définies ci-dessous et, sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant, l'activité funéraire suivante :

- soins de conservation : Entreprise "Guillaume THANATOPRAXIE" située 51, Rue Pasteur 28630 SOURS.

Article 3 : Le numéro d'habilitation est 18-28-062.

Article 4 : L'établissement est placé sous la responsabilité de M. Eric THEVENIN.

Article 5 : Tout changement intervenant dans les éléments constitutifs de la demande d'habilitation fixés à l'article R 2223-57 du Code Général des Collectivités Territoriales doit être déclaré dans les deux mois au Sous-préfet qui a délivré l'habilitation.

Article 6 : La demande de renouvellement devra parvenir à la Sous-préfecture de Dreux deux mois avant l'expiration de l'habilitation détenue.

Article 7 : M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou, M. le Maire de NOGENT-LE-ROTROU, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale d'Eure-et-Loir, M. le Délégué Territorial d'Eure-et-Loir de l'Agence Régionale de Santé du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à M. Eric THEVENIN représentant légal de la SAS MELANGER.

Le Sous-préfet



Wassim KAMEL

Délais et voies de recours :

Cet arrêté peut faire l'objet de recours auprès du Tribunal Administratif sis 28, rue Bretonnerie 45000 ORLEANS en application des articles R 421-1 et suivants du Code de justice administrative.